



Demande de permis de construire

Les demandes de permis de construire sont établies en 5 exemplaires et adressées par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal ou déposées contre un récépissé de dépôt à la Direction de la Construction et de l'Aménagement

1 – Cadre réservé à l'administration

La présente demande a été reçue à la DCA le :

Cachet de la DCA



2 – Identité du ou des demandeurs (le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation)

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-des. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation.

Vous êtes un (ou des) particulier(s)

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Vous êtes une personne morale

Dénomination :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

3 – Coordonnées du demandeur

Adresse géographique :

Adresse postale : BP Téléphone :

Commune : GSM :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :

@

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 – Identité et coordonnées du mandataire

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse postale : BP Téléphone :

Vous êtes une personne morale

Dénomination :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :

@

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

5 – Etablissement des plans

Avez-vous eu recours à un architecte, à un organisme ou une personnalité apte ? Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer sa signature.

Dénomination :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse postale : BP Téléphone :

Adresse électronique : @

Signature de l'architecte ou organisme/ personnalité apte :

6 – Localisation du terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire

COMMUNE : Commune associée

Quartier ou Rue : P.K. :

Références cadastrales de la ou des parcelles (section et n°) :

Nom de la terre ou du lotissement :

Superficie du (ou des) terrain(s) (en m²) :

7 – Nature et destination des travaux envisagés

Nature :

Construction neuve

Travaux sur une construction existante :

Extension ayant pour effet de créer
une surface supérieure à 20m²

Surélévation

Modification de façade

Modification de destination avec ou
sans travaux

Annexe

Terrassement

Lotissement

Autre

Destination :

Habitation personnelle

Logement à louer

Logement à vendre

Commerce

Industrie

Administration publique

Agriculture

Tourisme

Autre

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

SHOB* des travaux de construction (en m²) :

8 – Engagement du (ou des) demandeur(s) ou du mandataire

Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation et certifie exacts les renseignements fournis.

A Le :

Signature du (ou des) demandeur(s) **ou du mandataire :**

L'autorisation de travaux immobiliers est délivrée sous réserve du droit des tiers : elle a pour objet de vérifier la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Elle n'a pas pour objet de vérifier que le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si l'autorisation respecte les règles d'urbanisme.

Avant tout commencement de travaux, il appartient à son bénéficiaire d'obtenir les autorisations nécessaires sur le fondement du droit privé, comme notamment l'accord des autres indivisaires, la convention de passage sur une voie de desserte, l'autorisation de passage des canalisations (...)

(*) SHOB : Surface Hors Œuvre Brut.